

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	- (1992)
Heft:	43
Artikel:	Le 10 août 1792 et son mythe
Autor:	Czouz-Tornare, Alain-Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848121

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

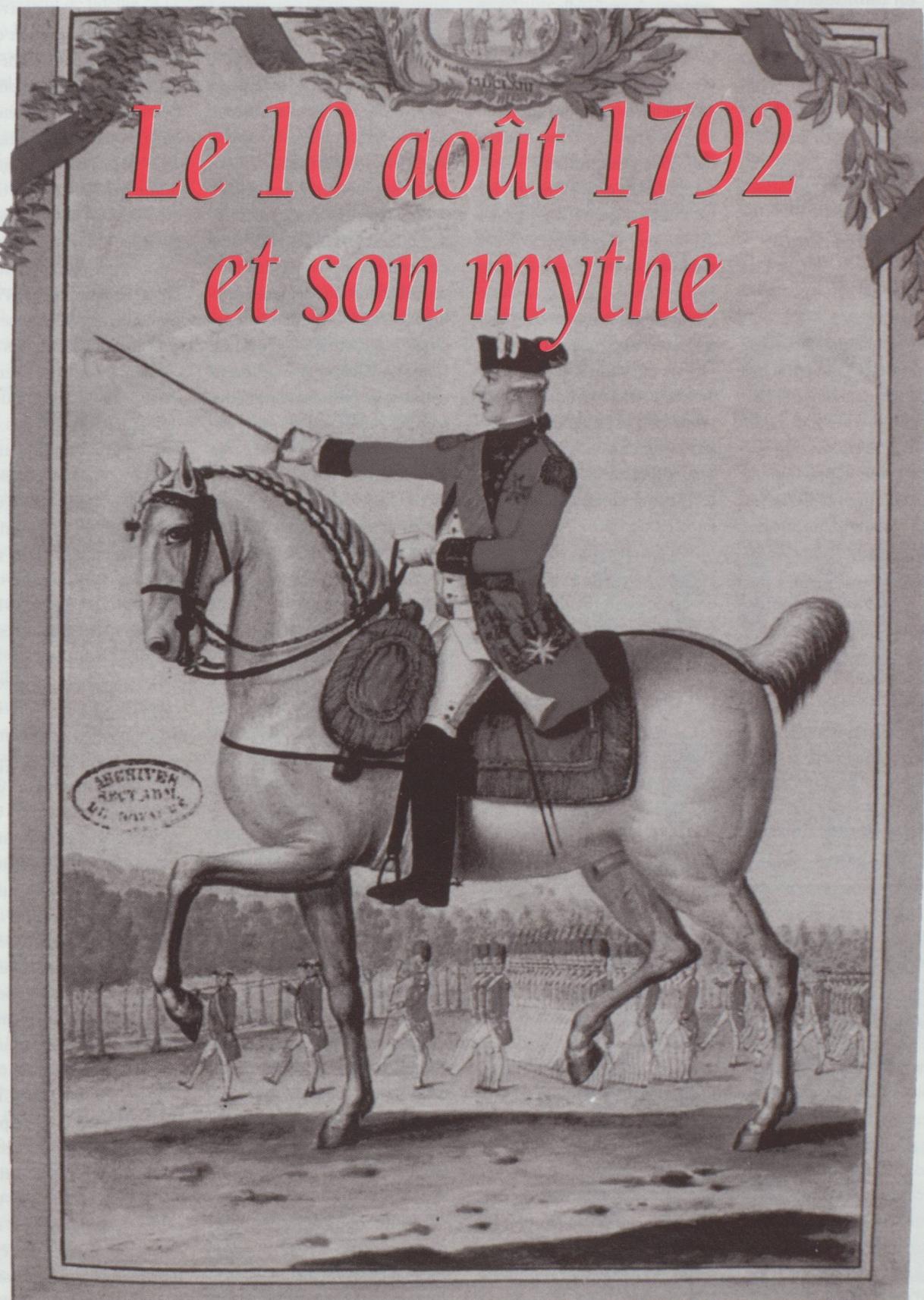
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la suite de nos dernières publications consacrées aux Gardes-Suisses et au deux-centième anniversaire du 10 août 1792, nous avons reçu un certain nombre de communications, dont voici ci-

après l'une des plus intéressantes. Son auteur, Alain-Jacques Czouz-Tornare, de l'Université de Fribourg, est un des "pères" du prochain jumelage entre Fribourg et Rueil-Malmaison.



Photos : Société Historique de Rueil

**Voici 200 ans,
le dix août 1792,
les Gardes-Suisses
participaient à la
chute de la monarchie
en défendant le
château de Louis XVI
à Paris. Environ 400
habits rouges furent
sacrifiés pour une
cause qui n'était pas
la leur. Qu'allaient-ils
faire dans cette
galère ?**

Le souvenir du 10 août est profondément enraciné dans la mémoire collective des cantons catholiques en particulier. "L'affaire" du 10 août est à la fois apparemment connue et empreinte de zones d'ombres. Victime d'une image excessive et déchue, le 10 août a eu son mythe avant son histoire. Il convient de restituer la réalité de cet affrontement, afin de mieux faire ressortir la volonté d'héroïsation rétrospective du service étranger dans la lumière dramatique qui caractérise maints ouvrages sur la question.

Le rôle des Gardes-Suisses

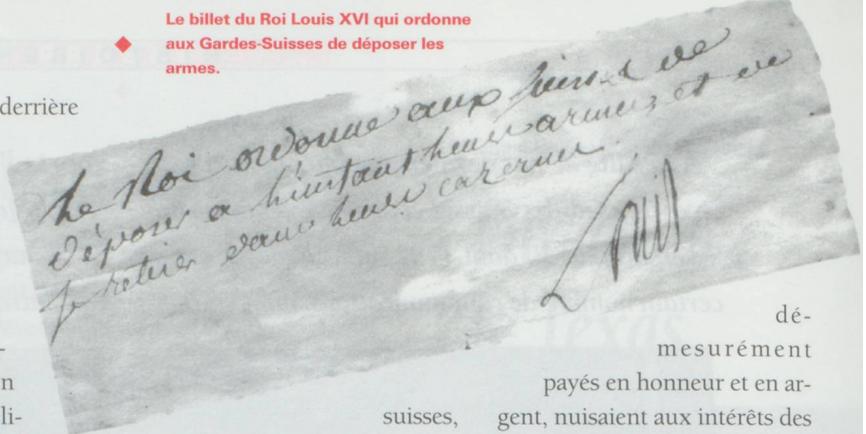
Par une belle journée du mois d'août 1792, le régiment des Gardes-Suisses, chargé de défendre le palais des Tuileries à Paris, livra à la place de Louis XVI le dernier combat de la monarchie. La moitié de l'effectif présent fut tuée au combat ou impitoyablement massacrée par les révolutionnaires surexcités. Comment avait-on pu en arriver là ? Il était dangereux et inopportun de maintenir des soldats étrangers au cœur du Paris révolutionnaire, alors que les armées ennemis envahissaient le territoire national et menaçaient le pays d'une répression féroce.

Louis XVI se cachait derrière les habits rouges, comme l'aurait fait un matador avec sa muleta, attisant ainsi l'animosité de ses adversaires. Aussi rassureront-ils artificiellement le roi tout en contribuant à radicaliser ses adversaires, en générant chez les sans-culottes la croyance en un pouvoir capable de prendre des initiatives militaires dans Paris, alors que les Gardes ne disposaient d'aucune artillerie ni d'une cavalerie capable de soutenir leur action. Leur maintien dans la capitale entraînait en résonance avec ce que les Jacobins attendaient : un bon moyen de déposer le roi. Pour en finir définitivement avec Louis XVI, il fallait d'abord un affrontement susceptible de rendre impossible toute formule d'accomodement et pour ce faire, en découdre avec les derniers défenseurs du Trône, preuves vivantes de la trahison de la Cour et du danger réel qu'elle représentait.

Les faiblesses du régiment des Gardes-Suisses

La formidable fidélité des Suisses forme-t-elle un bloc comme la Révolution française elle-même ? Une certaine historiographie traditionnaliste estime encore qu'il est malséant de remettre en cause la sacro-sainte fidélité de nos compatriotes. Et pourtant, que nos Gardes ne se soient pas toujours comportés comme des robots, ne les rend que plus humains et attachants à nos yeux, et ne donne que plus de grandeur à leur sacrifice final. Archaique dans la structure, déséquilibré dans ses composantes, le régiment, confronté directement aux événements révolutionnaires, était virtuellement prêt à en subir les contrecoups. En 1792, les Jacobins semblent avoir renoncé à vouloir récupérer les troupes

Le billet du Roi Louis XVI qui ordonne aux Gardes-Suisses de déposer les armes.



dé-
mesurément

payés en honneur et en argent, nuisaient aux intérêts des cantons dont ils ne sont pas" (Koresspondenz des Peter Ochs. Hrsg. von Gustav Steiner. Basel 1927. I, p. 318). Il ne fait aucun doute que la Cour et des officiers suisses jusqu'au boutistes désiraient l'épreuve de force. François-Nicolas-Constantin Blanc, Fribourgeois de Paris, opposé à la Révolution, met cependant en cause le rôle des officiers : "Leurs Excellences verront aisément par ce récit que le feu des Tuileries n'est pas comme l'on l'a prétendu la suite d'un complot ou d'une trahison de la part des Suisses, mais d'une mêlée et d'une rixe, qu'un peu de présence d'esprit ou de prévoyance de la part des officiers aurait pu aisément éviter, les Suisses n'ayant d'autres ordres que de faire tout ce que la garde nationale ferait". Une partie du corps des officiers, dans la lignée du major de Bachmann, commandant effectif du régiment, semblaient impatiente d'en découdre. Les plus jeunes officiers en particulier, se sont montrés encore plus royalistes que le roi. Avant que les armes ne crachent le feu, les esprits étaient chauffés à blanc. L'affaire du désarmement du régiment d'Ernst à Aix-en-Provence, le 28 février 1792, était dans toutes les mémoires et les soldats étaient préparés à refuser pareille humiliation. Le soldat fribourgeois Chenaux rappellera dans sa déposition qu'on leur avait présenté l'attribution comme composée de "gens lâchés des galères de Marseille, les mêmes qui avaient désarmé à Aix le régiment d'Ernst ; qu'ils se proposaient de nous faire de même" (Archives

Nationales de Paris, W 249). Contrairement à ce qu'a prétendu le major de Vallière, les Gardes-Suisses ne défendaient pas "La Constitution de 1791, les Droits de l'homme et du citoyen", puisque, bien qu'ayant prêté le serment de fidélité "à la Nation, à la Loi et au Roi", c'est à ce dernier seul qu'ils faisaient référence (cf. Paul de Vallière, "Gazette de Lausanne", 18 août 1792). Les avantages liés au statut de Garde-Suisse, la crainte des châtiments, le poids d'une discipline de fer, l'angoisse de ne plus pouvoir retourner au pays en cas d'insoumission, ont sans doute plus contribué à maintenir la cohésion de la troupe que de réels sentiments royalistes.

Les hésitations juste avant le combat

Les Gardes qui avaient accompagné le Roi à l'Assemblée Nationale déchargèrent leurs armes en l'air en signe de bonne volonté. Ce fait consigné dans les archives parlementaires est connu. Le correspondant d'un journal polonais note dans une lettre envoyée de Paris le 14 août qu'il a "vu à la Terrasse des Feuillants des Suisses fraternisant avec la foule...des bonnets de grenadiers... se balançaient sur les baionnettes et de deux côtés on criait "Vive la Nation, Vive Pétion". Vers 9 heures du matin, avant que le combat ne s'engage, selon la déposition du 22 août de François Moisson, commandant en chef du bataillon marseillais, "les Suisses, sommés au nom de la Nation de rendre leurs armes, jetèrent du haut des fenêtres des cartouches et même sept à huit d'entre eux se détachèrent et vinrent se mêler aux fédérés marseillais en criant "Vive la Nation". Selon Jean-Baptiste Loys, municipal de Marseille présent à Paris, 40 Gardes-Suisses fraternisèrent avec le peuple en ce matin du 10 août. De même, dans leurs témoignages, les fédérés disent

qu'ils fraternisaient avec les Suisses quand une formidable fusillade partit de l'escalier (Arch. Nat. C 192, n°16019, W 249 n°11). Selon le capitaine de canonniers Langlade, ce sont d'abord les deux Suisses qu'il avait ralliés à lui qui furent abattus pour les empêcher de fuir, ce qui entraîna la fusillade (Langlade, Buchez, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, Paris. T. XVII, p. 309). S'appuyant sur Mülinen, Vallière se contente de dire que l'adjudant Roulin rattrapa les deux hommes "et par son énergique intervention les ramena à leur devoir" (Vallière : Le régiment des Gardes-Suisses, p. 167. Wolfgang Friedrich von Muelinen : *Das französische Schweizerregiment am 10 August 1792*. Luzern 1892, p. 39). Il semble que c'est en voyant un flottement chez les Gardes-Suisses que les royalistes commettent l'irréparable. Il était impossible d'attendre plus longtemps. Laisser la troupe en contact avec les insurgés aurait entraîné un début de débandade. Curieusement, le récit du journaliste Peltier, la relation de Pfyffer, qui était alors en Suisse et les auteurs contre-révolutionnaires qui leur ont emboîté le pas, ne parlent guère des hésitations des Gardes-Suisses. Le sacrifice des Gardes-Suisses au 10 août sanctifie la fidélité des soldats à leur serment. Rejetés dans le camp de la Réaction, les soldats étaient devenus contre-révolutionnaires. Cette solidité conjoncturelle de 1792 fut à effet rétroactif. Il n'empêche que ces mêmes soldats se montrèrent durant les années précédentes particulièrement vulnérables aux chants des sirènes révolutionnaires.

Des pertes suisses surévaluées

Tous comptes faits, on reste bien loin des 786 Gardes-Suisses communément déclarés morts, chiffres encore récem-

ment avancés. Louis-Auguste-Augustin d'Affry, colonel fribourgeois du régiment, dans son rapport aux autorités cantonales, précise que 300 à 475 Suisses ont péri le 10 août et lors des massacres du tout début septembre. 375 passeports ont été délivrés à des Gardes désirent rentrer dans leur patrie tandis que 350 Gardes-Suisses se sont engagés dans les troupes françaises en septembre 1792. Il est curieux de constater que ce document de première main a été négligé jusqu'à présent et passé sous silence... Rappelons que lors des massacres de septembre, une grande partie des soldats furent sauvés discrètement, tandis que les officiers prisonniers étaient sacrifiés ostensiblement à la fureur vengeresse des sans-culottes parisiens. Comme l'attestent les registres d'écrou, notamment celui de la prison de l'abbaye, une septan-

taine de soldats et de sous-officiers ont été massacrés en septembre. Paul de Vallière et ceux qui se sont contenté de le recopier évoquent à tort 200 Gardes-Suisses massacrés. Cela lui permet de parler du "sabbat infernal dont est née la première République". En fait, il a fallu grossir démesurément le chiffre des soldats morts pour cacher le fait que les principaux visés étaient des officiers et unir solidiairement dans un sort commun tragique nobles officiers et simples soldats pour cimenter ainsi l'unité confédérale sur le plan du rejet général de la Révolution. Si tant d'hommes ont été massacrés, comment se fait-il que Vallière parle lui-même de 368 médailles distribuées aux survivants, sous la Restauration? (Paul de Vallière : *Le 10 août 1792. Les Cahiers Romands*, 7, Lausanne 1930, p. 152). ■

A suivre

Figurines portant les drapeaux des régiments suisses.

